



ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Juin 2020

BILAN CONSOLIDE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2019

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 645 727	1 311 540
Créances sur les établissements bancaires et financiers	260 355	329 247
Créances sur la clientèle	6 254 782	6 008 008
Portefeuille-titres commercial	505 866	413 798
Portefeuille d'investissement	809 619	694 454
Titres mis en équivalence	83	1 817
Valeurs immobilisées	134 596	141 665
Goodwill	700	966
Autres actifs	394 740	370 935
TOTAL ACTIF	10 006 468	9 272 430
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	990 312	741 773
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	29 095	25 436
Dépôts et avoirs de la clientèle	7 062 769	6 684 344
Emprunts et ressources spéciales	484 786	565 017
Autres passifs	653 967	558 207
Impôt différé Passif	711	711
TOTAL PASSIF	9 221 640	8 575 488
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	38 413	37 047
CAPITAUX PROPRES		
Capital	203 710	203 710
Réserves	294 142	237 367
Autres capitaux propres	3 646	3 646
Résultats reportés	68 033	63 232
Résultat de l'exercice	176 884	151 940
TOTAL CAPITAUX PROPRES	746 415	659 895
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES	10 006 468	9 272 430

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2019

(UNITE : Milliers de Dinars)

	31/12/2019	31/12/2018
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	505 862	406 918
Crédits documentaires	418 740	367 206
Actifs donnés en garantie	488 000	212 000
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS	1 412 602	986 124
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement donnés	354 303	291 062
Engagements sur titres	38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	354 341	291 100
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus	636 499	758 726
Garanties reçues	2 819 717	2 246 494
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	3 456 216	3 005 220

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE PERIODE DU 01 JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

(UNITE : Milliers de Dinars)

	Exercice 2019	Exercice 2018 (*)
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et revenus assimilés	633 059	530 110
Commissions (en produits)	121 326	114 353
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	81 194	102 602
Revenus du portefeuille d'investissement (*)	53 947	37 599
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	889 526	784 664
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts courus et charges assimilées (*)	(357 633)	(307 633)
Commissions encourues (*)	(9 950)	(8 028)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(367 583)	(315 661)
Produits des autres activités	85 033	86 264
Charges des autres activités	(68 187)	(69 962)
PRODUIT NET BANCAIRE	538 789	485 305
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(25 722)	(33 387)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(425)	(402)
Autres produits d'exploitation	16 294	12 127
Frais de personnel	(155 563)	(145 055)
Charges générales d'exploitation	(74 294)	(67 109)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(13 099)	(13 110)
RESULTAT D'EXPLOITATION	285 980	238 369
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	38	(101)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(17 597)	(17 407)
Impôt sur les bénéfices	(82 249)	(57 379)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	186 172	163 482
Part de résultat revenant aux minoritaires	(4 652)	(4 891)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE	181 520	158 591
Solde en gain/ perte provenant des autres éléments extraordinaires	(4 636)	(6 651)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE	176 884	151 940

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE PERIODE DU 01 JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

(UNITE : Milliers de Dinars)

	Exercice 2019	Exercice 2018
FLUX D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	807 623	745 794
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(366 231)	(274 603)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	5 005	(27 245)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(244 308)	(301 022)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	378 908	661 062
Titres de placement	(61 780)	231 603
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(173 302)	(169 966)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 518	36 393
Impôt sur les bénéfices	(86 899)	(64 013)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	262 534	838 003
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	47 333	29 633
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(107 681)	(139 066)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(5 594)	4 544
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTÉ AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(65 942)	(104 889)
FLUX DE FINANCEMENT		
Emission d'emprunts	0	0
Remboursement d'emprunts	(84 395)	(66 117)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(2 317)	75 345
Dividendes et autres distributions	(90 366)	(46 981)
TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTÉ AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	(177 078)	(37 753)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	19 514	695 361
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	816 873	121 512
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	836 387	816 873

EXTRAIT DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2019

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Attijari bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1) ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank comprend :

- la société mère : Attijari bank ;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ;
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détient une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles.

L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.



ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Juin 2020

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES Exercice clos le 31-12-2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Attijari bank

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari bank de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 Février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 10 006 468 KDT et un bénéfice net de 176 884 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités de nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes consolidés annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

1/ La note 13 aux états financiers consolidés se rapportant à une notification de redressement à la suite d'une vérification fiscale subie en 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

2/ La note 31 aux états financiers consolidés suite à la survenance de la crise sanitaire liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes clos le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, le coût de risque et les résultats du groupe au titre de l'exercice 2020 et les exercices subséquents.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 31 Mars 2020
Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed LOUZIR